

# Biodiversité: l'Assemblée ne reconnaît pas un statut aux animaux sauvages

Publié le :17/03/2015Last updated:17/03/2015 17h21

Un cerf en Allemagne le 8 septembre 2014  
© DPA/AFP/Archives Patrick Pleul

Paris (AFP) – L'Assemblée nationale a rejeté lundi soir des amendements d'une socialiste et des écologistes visant à reconnaître un statut aux animaux sauvages, mais auxquels la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal, mais aussi l'UMP ou le président des députés Front de Gauche étaient opposés.

Les animaux sauvages qui ne sont classés ni chassables, ni nuisibles, ni protégés, sont relégués à l'état de « biens qui n'ont pas de maître » ou de « choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous », selon l'exposé de l'amendement de la socialiste Geneviève Gaillard, rapporteure du projet de loi sur la biodiversité.

L'objectif était que les animaux sauvages dotés de sensibilité vivant à l'état de liberté et n'appartenant pas aux espèces protégées ne puissent être intentionnellement blessés, tués, capturés, ou, qu'ils soient vivants ou morts, transportés, colportés, vendus, ou achetés, sauf lors des activités régies par les règlements propres à la chasse, aux pêches, à la recherche scientifique ainsi qu'à la protection de la santé publique ou vétérinaire et de la sécurité publique.

Et cela n'aura « pas la moindre influence ni sur la corrida ni sur coqs de combat », activités avec des animaux domestiques, a-t-elle lancé à certains de ses camarades socialistes ayant soulevé la question.

Défendant un amendement identique, l'écologiste Laurence Abeille a appelé à faire « une remarquable avancée » en adoptant « un amendement très populaire ».

Si elle a évoqué le « militantisme remarquable de la rapporteure sur la condition animale » et l'a incitée à passer par une proposition de loi, la ministre de l'Ecologie a marqué son opposition à une telle mesure.

Non seulement cela serait « un cavalier législatif » sans rapport avec un projet de loi « consensuel » et « très attendu » sur la biodiversité, mais cela reviendrait à risquer des poursuites juridiques dans le cas par exemple de la lutte contre les ragondins pour protéger le Marais poitevin et à « remettre en cause les activités de chasse et de pêche, réglementées », selon Mme Royal.

« Attention aux polémiques violentes que soulèverait cette façon de faire la loi », a-t-elle mis en garde.

Et, s'est exclamé l'UMP Philippe Meunier, « si je prends mon véhicule et qu'une mouche se fracasse sur mon pare-brise, je tue un animal sauvage? ».

Chef de file des députés Front de Gauche et élu du Puy-de-Dôme, André Chassaigne s'est aussi opposé à un amendement « clivant » et à l'idée que ceux qui « ne le voteraient pas seraient non dotés de sensibilité ».

L'amendement a été rejeté par 13 suffrages contre et 7 pour.

Dans la foulée, les députés ont majoritairement supprimé, par 15 voix pour contre 6, un article du projet de loi, ajouté en commission et destiné à étendre aux animaux sauvages la répression pénale en cas d'acte de cruauté, de sévices graves ou de nature sexuelle.

Les députés UMP signataires de l'amendement ont mis en avant « l'utilisation qui pourrait être faite de cette nouvelle disposition contre différents modes de chasse ou de capture, ou encore contre la régulation des espèces nuisibles, par certains adeptes du +welfarisme+ et autres opposants à toute forme d'utilisation animale ».

Des députés socialistes mais aussi PRG avaient aussi déposé un amendement de suppression identique, comme les élus du Front de Gauche.

M. Chassaigne a ainsi demandé par exemple « la capture d'une truite à l'aide d'un hameçon triple pourra-t-elle demain être considérée comme un +sévice grave+ entraînant la condamnation potentielle du pêcheur? »

La ministre s'est, elle, montré favorable à cette suppression, pour des raisons similaires à celles exposées lors du débat sur le statut de l'animal sauvage, après avoir souligné que la législation actuelle n'était « pas muette » sur la lutte contre la cruauté envers les animaux sauvages.

© AFP

- See more at: <http://www.goodplanet.info/actualite/2015/03/17/biodiversite-lassemblee-ne-reconnait-pas-un-statut-aux-animaux-sauvages/#sthash.K3uAW9gb.dpuf>